

# coût de l'eau : des robinets à prix variables

*Le prix de l'eau peut varier de un à quatre en fonction de l'état de la ressource, des disparités géographiques, mais aussi du mode de gestion.*

Le prix moyen du mètre cube d'eau s'élève à 2,54 euros pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an. Mais ce prix peut varier de un à quatre selon les communes. Comment s'explique une telle disparité ? Deux rapports récents, celui de l'Institut français de l'environnement (Ifen, organisme statistique du ministère de l'Ecologie) et celui de la Cour des comptes, pointent les variations de prix et l'opacité des financements. Les variations tarifaires s'expliquent par plusieurs raisons. "L'origine de l'eau tout d'abord ; en règle générale, l'eau potable la plus chère est issue de sources superficielles (fleuves, rivières) et a subi des traitements coûteux pour respecter les critères de potabilité. Les eaux souterraines sont mieux protégées des pollutions et en général de meilleure qualité", explique Annie Coutellier, responsable du rapport de l'Ifen. Ainsi les zones côtières ou de faible qualité de la ressource (Nord - Pas-de-Calais, Bretagne, Pays de la Loire) sont les plus chères. En revanche, les tarifs les moins élevés se retrouvent, en général, dans les régions où la ressource souterraine domine. C'est le cas de l'Alsace, la Franche-Comté et l'Auvergne avec des coûts moyens respectifs de 1, 1,05 et 1,09 euro/m<sup>3</sup>. Seconde cause de disparité des prix : le service d'assainissement. En raison de plus grandes contraintes environnementales, le coût de l'assainissement a augmenté de 66% entre 1991 et 1999, contre 32% seulement pour l'eau potable. Le niveau d'équipement, l'âge des installations et les difficultés inhérentes à la localisation géographique et au périmètre desservi influencent le prix de l'eau.

## LA DÉLÉGATION PLUS CHÈRE QUE LA RÉGIE

Autre explication : le mode de gestion. Lorsque la gestion dépend d'une organisation intercommunale déléguant au secteur privé, le surcoût dans les communes assainies atteint en moyenne 46% par rapport à la gestion en régie. "Une com-

mune s'organise en régie généralement lorsque la ressource est d'accès facile et les traitements peu coûteux. Les délégataires cumulent souvent les difficultés techniques", nuance Annie Coutellier. Pour la Cour des comptes, la différence de prix entre régie et délégataire peut relever d'autres facteurs. "De nombreuses régies n'appliquent pas une politique tarifaire leur permettant de couvrir les coûts liés à l'extension, voire au simple maintien de leurs installations", souligne le rapport. Ne pouvant anticiper l'amortissement de l'investissement, les régies pratiquent des tarifs inférieurs au coût réel d'usure des matériels et se préparent des lendemains qui déchantent.

Par contre, les délégataires peuvent avoir intérêt à augmenter le prix de l'eau. "Dans les gestions déléguées, les clauses financières des contrats peuvent conduire à majorer le prix de l'eau dans des condi-

tions que ne peut pas toujours contrôler l'autorité déléguante. Les règles de la concurrence s'appliquent aux délégataires sont moins contraignantes que celles applicables aux collectivités territoriales. Il arrive qu'elles fassent appel à des entreprises de leur groupe, sans rechercher nécessairement celles qui garantissent l'obtention du meilleur prix", note le rapport. "Les contrats de délégation peuvent aussi comporter d'autres clauses défavorables aux usagers, souligne la Cour des comptes, la réévaluation annuelle des tarifs au-delà de l'évolution réelle des coûts d'exploitation, des formules de protection contre les risques de baisse du chiffre d'affaires, des redevances d'usage ou d'occupation du domaine public plus élevées." Dans les prochaines années, le nombre de contrats de délégation arrivant à terme passera de 800 à 1.500. "Les moyens dont ont besoin les collectivités pour négocier leurs contrats et

suivre leur exécution restent insuffisants", souligne la Cour des comptes qui précise : "Force est de constater que les collectivités trouveraient un intérêt à procéder à une analyse comparative des conditions offertes par chacun des deux modes de gestion, notamment dans le cadre de l'intercommunalité." Le prix de l'eau s'est accru en moyenne de 50% entre 1990 et 1994, ramené à 16% entre 1995 et 2000. De combien augmentera-t-il à l'avenir ? L'Europe impose des normes de plus en plus strictes de potabilité, sur le plomb notamment. Le respect de l'environnement nécessite des traitements coûteux avant restitution des eaux usées dans le milieu. De plus, les communes ont l'obligation de contrôler et, éventuellement, réparer les systèmes d'assainissement individuels. Autant de points qui risquent de provoquer une hausse de la facture d'eau.

Chantal MILLET

## BILLET D'HUMEUR

# il faut boxer dans sa catégorie

CONVERSATION animée, ce soir, au club, entre John, notre ami anglais, et François. John est un journaliste très apprécié en Angleterre.

Il faisait partie, en cette qualité, de la suite de la reine lors de sa récente visite en Papyravie. Il avait bénéficié d'une place dans l'Eurostar de sa souveraine.

Mais il n'est pas reparti depuis Toulouse avec elle. Il a profité de ce voyage pour passer quelques semaines chez nous. De passage au club, il s'étonne du visage tuméfié de François qui a l'œil gauche fermé, la pommette droite éclatée et une arcade sourcilière fendue. Il fait peine à voir.

John lui demande ce qui a bien pu le mettre dans un si triste état.

François s'en explique, non sans réticence :

"Comme tu le sais, la boxe est mon sport favori. Samedi dernier, j'ai mené un dur combat. Je me suis heurté à forte partie».

John, qui a de l'amitié pour François, s'emporte :

«Mais pourquoi t'obstines-tu, sous le couvert de matches «toutes catégories», à affronter des poids lourds ?

Tu sais pourtant que tu es descendu de catégorie et que tu n'es plus qu'un poids moyen depuis belle lurette.

Tu t'exposes à des corrections qui finiront par mettre ta santé en danger.

Ne serais-tu pas masochiste, par hasard ?

François, piqué au vif, lui a rétorqué :

«Es-tu sûr, John, d'être bien placé pour me donner ce genre de leçons ? Il est possible que je boxe au-dessus de mes moyens, dans une catégorie qui n'est plus la mienne.

T'es-tu demandé pourquoi je me conduis de si étrange façon ?

Si tu te regardais dans une glace, tu verrais un homme dont le comportement est aussi irrationnel que le mien. D'une autre manière, certes, mais

pour la même raison. Nous célébrons, cette année, le centenaire de l'Entente Cordiale qui a uni nos deux pays à une époque où elles étaient des grandes puissances.

Nous ne le sommes plus et nous avons du mal à l'admettre. Chacun de son côté, nous souffrons d'une nostalgie de notre grandeur passée, mais nous ne réagissons pas de la même manière.

La Papyravie s'épuise à mener, sans espoir de victoire, des combats contre des poids lourds alors qu'elle n'est plus qu'un poids moyen.

Quant à vous, pour garder les apparences de la grande puissance que vous fûtes, vous avez choisi la vassalité en étant, inconditionnellement, le meilleur allié du plus fort.

Somme toute, vous faites comme nous : Vous tentez de boxer dans une catégorie qui n'est plus la vôtre, mais avec le panache en moins.

Le Papyravien